

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu le Statut du Personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, tel que modifié et complété ;
- Vu la décision portant référence DG/N°23/2022 du 02 mars 2022 fixant l'Organisation Administrative de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Considérant la loi cadre du personnel de la CNSS au titre de l'exercice 2022, référencée PCH/DDCH/DDC/N°357/2022.

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement du **Directeur Communication et Relations Publiques** (01 poste) au siège de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Casablanca.

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre né(e) en 1972 et plus ;
- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme Bac+5 minimum ou équivalent, délivré par les Ecoles ou Instituts Supérieurs de Commerce, de Journalisme ou de Communication ;
- Justifier une expérience minimum de 10 ans dans le domaine de la Communication, du Marketing, du Journalisme ou de Relations Publiques, dont 5 ans minimum dans un poste de responsabilité.

Seuls les diplômes étatiques marocains ou les diplômes privés ou étrangers disposant d'attestation d'équivalence remise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont éligibles.

ARTICLE TROIS : Les missions principales du poste de Directeur Communication et Relations Publiques consistent notamment à :

- Elaborer la stratégie de communication institutionnelle, assurer sa mise en œuvre et renforcer la notoriété de la CNSS en accord avec ses valeurs ;
- Elaborer la stratégie de communication interne ;
- Proposer, concevoir et rédiger les supports et outils de communication interne et externe ;
- Gérer la relation presse et assurer une couverture médiatique régulière, variée et de qualité sur l'ensemble des supports clés (presse écrite et digitale, réseaux sociaux, radio, télévision, événementiel, etc.) ;
- Maitriser la gestion de la communication digitale ;
- Organiser les événements de la CNSS (séminaires, conférences,...) ;
- Agir en tant que porte-parole de l'institution en externe ;

- Superviser la conception et la production des supports de communication inhérents aux activités de la CNSS (rapport d'activité annuel, rapports spéciaux, etc.) ;
- Évaluer et mesurer les actions de communication internes et externes: questionnaire d'évaluation, étude de satisfaction, sondage,

ARTICLE QUATRE: Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (modèle ci-joint) ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- 1 copie du diplôme(s) ;
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- Copie(s) de(s) attestation(s) de travail justifiant l'expérience exigée ;
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat délivrée par les services de la gestion des Ressources Humaines ;
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

ARTICLE CINQ : Modalités de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être envoyés en format PDF **au plus tard le 22/07/2022 à minuit**, à l'adresse électronique suivante :

recrut2022.dcrp@cnss.ma

- Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

Important : Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées sur la fiche de candidature. Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou portant une fausse déclaration sera automatiquement écartée.

ARTICLE SIX : Le concours consiste en un entretien dans les locaux de la CNSS à Casablanca. Passeront l'entretien l'ensemble des candidats éligibles remplissant les conditions de participation au présent concours.

ARTICLE SEPT : Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les entretiens, le planning et le lieu des entretiens, ainsi que les listes des candidats(es) admis(es) définitivement (liste principale et liste d'attente) seront publiées sur les sites: **www.emploi-public.ma** et **www.cnss.ma**, et seront affichées au siège de la CNSS sis au 649, Bd Mohamed V- Casablanca.

ARTICLE HUIT : L'admission des candidats en liste principale et en liste d'attente est conditionnée par une note d'entretien supérieure ou égale à l'équivalent de 10/20.

ARTICLE NEUF: L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail ou un médecin désigné par la CNSS.

Le/la candidat(e) admis(e) définitivement doit être libre de tout engagement professionnel et totalement disponible au plus tard le **14/11/2022**.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général